



GUIDE PRATIQUE

à destination des [ÉCO] plaisanciers

Vivre et respecter la
[MER] au quotidien

Ecogestes Méditerranée est une campagne de sensibilisation des usagers de la mer et plus particulièrement des plaisanciers le long de la façade méditerranéenne française. Son objectif est d'inciter les plaisanciers à adopter des pratiques respectueuses et de contribuer aux efforts des gestionnaires pour préserver les milieux marins.

Véritable action collective à l'échelle de la façade Méditerranée, la campagne Ecogestes Méditerranée mobilise 24 structures d'éducation à l'environnement et de gestionnaires de milieux appuyées par des partenaires publics et privés qui participent techniquement et financièrement à l'opération.

Cette campagne d'envergure inter-régionale appuie les programmes de mesures élaborés dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin, outil de mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne Stratégie pour le Milieu Marin qui vise le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un collectif de 16 structures membres du Réseau Mer et signataires de la Charte des Ports de Plaisance et de Pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur, se mobilise pour intervenir directement au contact des plaisanciers dans une quarantaine de zones de mouillages, et également à terre, dans les ports de plaisance, en partenariat avec l'Union des Ports de Plaisance PACA. À ce jour, ce sont plus de 50 000 usagers du littoral qui ont été informés et sensibilisés depuis 2002.

Depuis 2002, le Réseau Mer œuvre en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable et partagée de l'espace maritime et littoral. Cette dynamique rassemble des associations d'éducation à l'environnement, structures de gestion d'espaces naturels, institutions, scientifiques, professionnels de la pêche, des sports nautiques et du tourisme, entreprises... Il a permis la conception et le partage de nombreux outils pédagogiques, de documents ressources co-rédigés par les parties prenantes et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation d'envergure régionale comme Ecogestes Méditerranée qui accompagnent les politiques régionales répondant aux enjeux du territoire.

→ Plus d'informations sur : www.reseaumer.org



www.ecogestes-mediterranee.fr

Le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	4
Des écogestes pour vivre et respecter la mer au quotidien	
Les eaux noires	6
Les eaux grises	8
Les déchets	10
La consommation d'eau	12
L'ancrage	14
La pêche de loisir	16
La plongée bouteille	18
Les produits de la mer	20
Les hydrocarbures	22
Les peintures antisalissures	24
Les espaces protégés	26
La gestion du littoral	28
La Méditerranée un espace vivant particulièrement sensible	32
Pour que la mer reste un plaisir	35
La Certification PORTS PROPRES	36
La déconstruction des bateaux	39
Bilan saison estivale 2019	40
Votre engagement	41
Structures ambassadrices dans votre territoire	42

Le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un espace sous pression.

• 70 % de la population de la région PACA occupe le littoral (11 % de sa superficie).

• 34 millions de touristes par an
Le littoral attire un touriste sur deux.

• zone réservée uniquement à la baignade

• 1 500 entreprises nautiques
10 000 emplois directs

• 135 ports de plaisance
66 000 anneaux à flots
39 % des places du littoral français
Plus de 213 000 bateaux immatriculés
80 % de bateaux à moteur
47 % des demandes en attentes de place au port

• 3 ports de commerce (Marseille, Toulon, Nice)
• 1 port militaire (Toulon)
• Ferries : 3,8 millions de passagers
• Près de 2 millions de croisiéristes dans les ports du littoral de PACA

• 140 clubs affiliés à la Fédération Française de Voile

• Pêche professionnelle
une forte proportion de petits métiers côtiers
800 bateaux
1 200 emplois
8 % des captures françaises

• Mytiliculture
Une soixantaine d'emplois
3 000 à 4 000 tonnes de moules produites par an

• Pisciculture marine
15 sites de production piscicole en activité
1 500 tonnes de loups et daurades produites par an

• Plongée en bouteilles
250 clubs de plongée sous-marine
18 000 plongeurs licenciés
Destination privilégiée des plongeurs

La mer est le réceptacle de nombreuses pollutions provenant des activités qui s'y pratiquent, mais aussi du bassin versant : eaux usées urbaines et industrielles, eaux de ruissellement contaminées. En été, l'accroissement de la population provoque une saturation des installations.

Risques [sanitaires]

Origine

Les eaux noires sont les eaux usées des WC contenant urines, excréments, et parfois des additifs chimiques pour décomposer et désodoriser.

Le rejet des eaux usées des bateaux de plaisance directement dans le milieu marin fait l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte.



Concentration d'usagers : plaisanciers et baigneurs

Effets

Les eaux noires sont parfois rejetées à proximité de zones de baignade. Des bactéries (staphylocoques, salmonelles...), des virus et des parasites y sont présents et peuvent engendrer des risques sanitaires importants pour l'homme (gastro-entérite, typhoïde, salmonellose...).

Les additifs chimiques qui peuvent être présents dans les eaux noires sont également nocifs pour la vie marine.

Tout rejet d'eaux grises, d'eaux noires, d'eaux de fond de cale est interdit dans les ports et dans la zone des 3 miles nautiques.

Comment agir ?



→ Utiliser ses WC marins loin des lieux de baignade

Tenir compte du renouvellement des eaux et de la concentration des bateaux en mouillage.

→ Les sanitaires

Au port, il faut utiliser les sanitaires présents à quai. Ils sont directement reliés à la station d'épuration. Pour l'entretien de vos sanitaires, préférer des produits d'origine végétale (cf. pages 8-9).

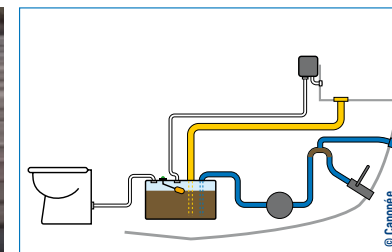
→ Les cuves de récupération

- Il vaut mieux installer une cuve de récupération des eaux noires que de rejeter directement en mer. Se renseigner auprès de magasins d'accastillage.
- De plus en plus de ports sont équipés de systèmes de pompage pour ces cuves. Se renseigner à la capitainerie.
- Utiliser les toilettes et bacs de rétention conformément au mode d'emploi. Les entretenir régulièrement en vue de leur bon fonctionnement. Ne pas jeter de solvants, de détergents, de produits à base d'hydrocarbures et autres polluants dans les toilettes.
- Il existe d'autres systèmes de collecte et de traitement : WC chimique, toilettes sèches, mini-station d'épuration embarquées (ex : traitement par hydrolyse).

De plus en plus de zones de mouillage ne sont autorisées qu'aux bateaux équipés de systèmes de collecte ou de traitement des eaux usées.



Pompe de récupération au port public de Cavalaire/Mer



Récupérateur d'eaux usées pour les eaux noires



Eaux de baignade

La démarche de certification des eaux de baignade, effective depuis 2009, intègre dans l'évaluation, les profils de vulnérabilité des plages aux eaux noires des bateaux.

Règlementation

Loi du 30 déc. 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (Transposition de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 Octobre 2000 et la Directive relative à la gestion de la qualité des Eaux de baignade du 15/02/06) : « Afin d'assurer la protection de la santé publique et du milieu aquatique, les navires de plaisance, équipés de toilettes et construits après le 1er janvier 2008, qui accèdent aux ports maritimes et fluviaux ainsi qu'aux zones de mouillages et d'équipements légers sont munis d'installations permettant soit de stocker, soit de traiter les eaux usées de ces toilettes ».

Risques de [perturbations chimiques]

Origine

Les eaux grises comprennent les eaux de lavage intérieures (évier, lavabo, douche...) ou extérieures (quai, pont). Ces eaux contiennent des résidus de produits détergents d'origine pétrochimique. Ces produits sont constitués d'agents nettoyants (tensio-actifs) et de principes actifs (phosphates et substituts) qui servent à en améliorer l'efficacité. Ce sont ces derniers qui posent problème et la législation limite la teneur en phosphates et autres composés du phosphore dans les détergents textiles et ceux pour lave-vaisselle.

Les produits d'entretien contiennent également des parfums et des colorants d'origine chimique qui n'existent pas à l'état naturel. Ils sont inutiles et onéreux. Certains sont allergisants voir cancérogènes.



Effets

L'accumulation de ces produits a pour conséquences :

- de limiter les échanges d'oxygène entre l'air et l'eau, quand ils sont en surface,
- d'inhiber la croissance des végétaux sur lesquels ils se déposent et former des nécroses entraînant leur mort, (les herbiers de posidonies y sont donc très sensibles),
- de modifier le comportement des animaux. Exemple : réduction des mouvements d'ouverture, de fermeture et d'enfouissement des coquillages,
- d'augmenter le niveau de nutriments, en favorisant la prolifération d'algues.

Ifremer

Comment agir ?



→ Utiliser les équipements portuaires

Utiliser prioritairement les douches, lavabos et éviers des équipements portuaires qui sont reliés aux stations d'épuration, plutôt que ceux des bateaux.

→ Limiter la consommation

- Un produit multiusages suffit pour la plupart des nettoyages.
- Utiliser les détergents et les produits d'hygiène en petites quantités.

→ Faire le bon choix

- Rechercher des produits contenant des tensioactifs d'**origine végétale** (intitulé : "tensioactifs anioniques ou non ioniques d'**origine végétale**" et "savon végétal") et des principes actifs naturels.
- L'étiquetage : tous les ingrédients et leur origine doivent être précisés sur l'étiquetage. S'il y a imprécision, contacter le service consommateur et demander les informations.
Attention aux mentions non officielles comme "protège/respecte l'environnement" ou "special mer" qui ne donnent aucune garantie.
- Les produits labellisés apportent certaines garanties environnementales :

Biodégradabilité

Capacité d'une substance à se décomposer en corps simples plus ou moins vite, totalement ou partiellement, par la seule action des micro-organismes. Une feuille morte est biodégradable à 100% en quelques semaines ; une bouteille de verre, en plus de 1 000 ans. Le critère de biodégradabilité est, en soi, peu parlant tant qu'il n'est pas complété par une proportion, une durée et une estimation des résidus.



Contrôle ECOCERT



Label européen

Pour aller plus loin

- Ecolabel - www.ecolabels.fr
- Ecocert - www.ecocert.fr
- AFNOR - www.afnor.fr

Sur le site de l'ADEME, consultez la rubrique « Des dossiers pour comprendre »

- www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dossiers-comprendre

Les [déchets aquatiques] des impacts multiples

Chiffres-clés et origine des déchets

Plusieurs millions de tonnes de macrodéchets sont rejetés chaque année dans la mer. 80 % de ces déchets provient de la terre acheminés par les fleuves et les rivières, 20 % des activités maritimes : transport, pêche, aquaculture.

Ces déchets affectent la plage, la colonne d'eau et 70% coulent et se déposent dans les fonds marins.

- 80 % des déchets sont en plastique, avec une très grande quantité d'emballages. 30% proviennent des ménages.

Les plastiques ont une durée de vie très longue (plus de 100 ans). Ils sont fragmentés par l'action des vagues, des rayons UV et de certaines bactéries. Ces petits débris (moins de 5 mm) sont appelés microplastiques.

Ces microplastiques, qui s'accumulent dans certaines zones en Méditerranée, font l'objet de campagnes de recherches pour mieux les quantifier.



Combien de temps les déchets persistent-ils en mer ?

Temps indicatifs pouvant varier en fonction des conditions des milieux :

- Déchets en papier et en carton : environ 15 jours
 - Déchets en fer : jusqu'à 100 ans
 - Déchets en aluminium (boîtes de conserves, canettes...) : jusqu'à 500 ans
 - Déchets en verre : plus de 1 000 ans
 - Déchets plastiques (sacs plastiques, filtres de cigarettes...) : indéterminée
- À partir de 20 ans, ils disparaissent de la vue mais restent non assimilables par les êtres vivants.

Pour quels impacts ?

- Impacts avérés sur certains animaux marins : mortalité par enchevêtrements (filets et cordages perdus en mer, anneaux de plastiques), par ingestion provoquant étouffement ou occlusions intestinales (confusion entre déchets et proies).
- Accumulation des polluants le long de la chaîne alimentaire marine : fragments de plastique avalés ou filtrés par le plancton qui assimile des composés chimiques.
- Déchets flottants vecteur possible de propagation d'espèces invasives en servant de « radeaux » à des organismes marins (algues, crustacés, mollusques, ...).
- Incidences sur la santé humaine avec des risques par blessures (verres, métaux ...).
- Atteinte à l'esthétique des paysages littoraux aussi bien terrestres que sous-marins et à leur attractivité avec des impacts économiques directs (coûts de nettoyage).

Sources : www.onml.fr - www.oceans.taraexpeditions.org
Plan d'action pour le milieu marin - Sous-région marine Méditerranée occidentale - Evaluation initiale des eaux marines, 2012, Déchets marins p 234

Comment agir ?



→ Avant de partir en mer

- Débarrasser au maximum les produits de leurs emballages, éviter les portions individuelles, et le sur-emballage.
- Eviter les produits jetables à usage unique (piles, vaisselle, rasoirs, lingettes, café en dosettes) et préférer les produits durables, réparables, rechargeables.
- Préférer les emballages réutilisables, adopter les paniers et bocaux pour des produits en vrac.
- Privilégier le verre, recyclable à l'infini, les conserves, le carton.

→ Sur le bateau

- Organiser le tri ne prend pas plus de place.
- Séparer les matières organiques et les emballages à trier. Compacter ces derniers permet de gagner de la place.
- Prendre garde aux « pertes » dues au vent ou aux mouvements du bateau.
- Ramasser les déchets flottants dans la mesure du possible et en veillant à votre sécurité.

→ De retour au port

Amener les déchets à trier au Point propre qui collecte et recycle tout type de déchet.

Pour en savoir plus :
Livret "Cap sur... les macrodéchets" édité par le Réseau Mer
Association MerTerre : 09 86 78 79 02,
association@mer-terre.org, www.mer-terre.org

Programme de sensibilisation d'Expédition MED :
www.expeditionmed.eu

La Région Provence Alpes-Côte d'Azur a initié un ambitieux « Cap sur Zéro déchet plastique en 2030 » assorti de nombreux objectifs et actions qui visent la préservation des milieux, la suppression du plastique dans certains usages et la mise en place d'une économie circulaire basée sur des initiatives innovantes.
www.maregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets

Explorer de nouveaux modes de consommation pour réduire la quantité de déchets générés :

Une étude réalisée dans différents foyers montre que l'engagement dans une démarche « zéro déchet » n'est ni impossible, ni incompatible avec un haut niveau de bien-être et de qualité de vie.

→ www.ademe.fr/bien-vivre-zero-dechet

[L'eau douce] accessible ne représente que 0,26% de l'eau de la terre

Dans le monde

11 % de la population mondiale, soit près de 750 millions de personnes, n'a pas accès à l'eau potable.

Le changement climatique et le manque d'assainissement menacent la sûreté de l'eau pour des millions de personnes. Chaque année plus de 1,7 million d'enfants souffrent de diarrhée à cause d'une eau insalubre, et 600 000 en meurent.



© CPE Côte provençale - Christelle Masclaf

En France

Chaque personne consomme 200L/jour. En été, la population augmente de 60% en région PACA. Des gaspillages d'eau importants peuvent mettre en déficit 40% du Sud Est de la France où le changement climatique est déjà perceptible : sécheresse plus intense, baisse des débits des cours d'eau l'été, diminution du couvert neigeux, chutes de neige moindres et fonte accélérée.

Face à ces effets, des actions concrètes sont engagées localement pour s'adapter et réduire la vulnérabilité des territoires : désimperméabilisation des sols, pour laisser l'eau s'infiltrer, chasse au gaspillage, préservation des zones humides et de la biodiversité.

Pour aller plus loin

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
→ www.eaurmc.fr

Site d'information dédié à l'eau et aux acteurs de l'eau en France
→ www.sauvonsleau.fr

Comment agir ?



Apprendre à économiser l'eau

→ Des gestes quotidiens

- Consommer juste l'eau nécessaire, fermer les robinets dès que possible. Un robinet qui goutte consomme 4 litres/heure (35 m³/an).
- Faire la chasse aux fuites.

→ Des petits appareils pour de grandes économies

- Appareil qui repère les fuites.
- Réducteurs de débit pour tout robinet et toutes installations.
- Stop'eau (5 à 10 euros)...



Pistolet Stop'eau

→ De l'eau gratuite

- Utiliser de l'eau de pluie pour le rinçage du matériel, lavage des bateaux...

Tous les magasins de bricolage proposent des systèmes de collecte et stockage d'eau de pluie.

Expérience

Sur le port Saint-Pierre à Hyères, tous les postes sont équipés de bornes de distribution d'eau et d'électricité accessibles par cartes magnétiques depuis plusieurs années.

Ce système de gestion a permis 30 % d'économie d'eau sur certaines zones du port et au niveau du quai d'accueil, en saison, les économies sont de l'ordre de 50 %, grâce à la régulation des cartes magnétiques et à la sensibilisation des agents saisonniers (lavage des bateaux plus raisonné).

[L'herbier de posidonie] un écosystème fragilisé par l'ancrage

Origine

Mouiller son ancre est un geste qui paraît sans conséquence. Pourtant, il est aujourd'hui reconnu que les ancrages ont un impact sur les espèces fixées, et les habitats (posidonie, coralligène et même les rochers).

L'herbier de posidonie subit des perturbations multiples qui ont engendré sa régression sur une bonne partie du littoral. La posidonie est protégée depuis 1988 au niveau français ainsi qu'au niveau européen (habitat d'intérêt communautaire prioritaire).

Il est primordial de participer à sa préservation.



Ancre dans la posidonie

© Observatoire Marin du Littoral des Maures

© Marine Poulain - Parc National de Port-Cros

Les autres plantes à fleurs marines

Comme la posidonie, les cymodocées et les zostères sont des plantes à fleurs formant des herbiers marins. Elles sont protégées. On les trouve par exemple en Camargue dans l'anse de Carteau et dans le golfe de Beauduc.

Indicatrice de la bonne qualité des milieux lagunaires (cf. page 32), *zostera noltei* (zostère naine) est suivie dans l'étang de Berre depuis 2014.

Plus d'informations : zostere.gjpreb@gmail.com

Effets

Des études ont montré qu'un ancrage sur un herbier de posidonie peut arracher jusqu'à 250 feuilles à la fois !

Son impact va au-delà de celui de l'ancre, car la chaîne racle le fond dans le périmètre d'évitement.

L'ancrage est un des vecteurs principaux de la propagation de *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa cylindracea* (cf. page 34, espèces envahissantes). Si vous en remontez sur votre ancre, récupérez-les et jetez-les dans une poubelle à terre.

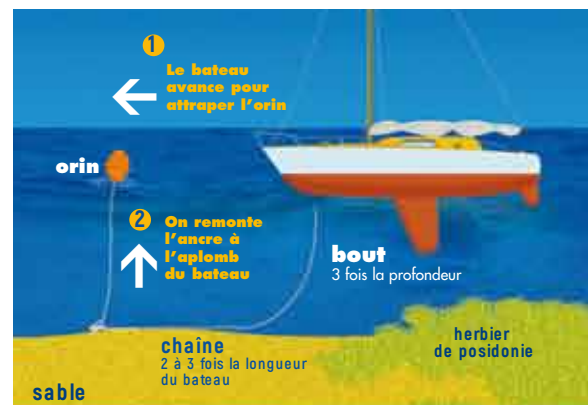
Comment agir ?



→ Choisir de préférence une zone de sable pour le mouillage

Les zones de sable sont facilement repérables depuis la surface par leur couleur claire.

→ Utiliser un orin



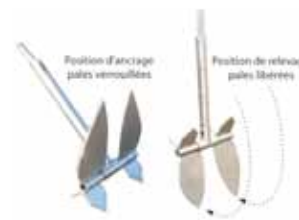
→ Les mouillages organisés

Certains sites fréquentés sont équipés de mouillages fixes qui n'ont aucun impact sur les fonds.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on trouve des mouillages organisés :

- au Parc National de Port-Cros,
- en baie d'Agay (St-Raphaël),
- à Cavalaire-sur-Mer.

→ Utiliser des ancres à moindre impact



Ce type d'ancre ou des systèmes de stabilisation pour les ancrages dans le sable se développent sur le marché. Se renseigner auprès de votre magasin d'accastillage. Quel que soit le type d'ancre, privilégier les fonds sableux.



Mouillage fixe

La technologie au service du mouillage

DONIA est une application de navigation gratuite qui permet à tout plaisancier de choisir une zone de mouillage en fonction de la nature des fonds et d'éviter ainsi d'ancrer dans les herbiers de posidonie.

→ www.donia.fr



DONIA



Petit poisson deviendra grand s'il en a le [le temps]

La pêche de loisir est une activité récréative très attractive et réglementée. Elle compte un nombre important de pratiquants. Les prélèvements effectués sur la bande côtière sont de ce fait difficile à évaluer.

Quelques espèces réglementées

- Espèces emblématiques en Méditerranée, le mérou et le corb étaient autrefois abondants. Depuis 1993 pour le mérou et 2013 pour le corb, ces espèces sensibles sont protégées sur toute la zone méditerranéenne française par un moratoire interdisant leur pêche à l'hameçon ou en chasse sous-marine.
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pêche des oursins, est désormais interdite du 16 avril au 31 octobre inclus quel que soit le mode de capture. En dehors de cette période, les quantités sont limitées à quatre douzaines d'oursins par pêcheur et par jour (avec un maximum de 10 douzaines par navire au-delà de deux personnes embarquées). La taille minimale de capture reste fixée à 5 cm de diamètre sans les piquants.
- Les oursinades sont, de toute façon, à proscrire en été. Elles sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 22 500 euros.

Les réglementations locales

Avant de pratiquer la pêche de loisir, il est nécessaire de se renseigner sur la réglementation locale auprès des autorités compétentes. A titre d'exemple :

- Activités de pêche de loisir des coquillages (arrêté du 11 juin 2015) sur le littoral et dans les lagunes des Bouches du Rhône : les tailles et quantités pêchées sont limitées, notamment pour la palourde, présente uniquement à l'étang de Berre, à 2kg/personne/jour (avec un maximum de 5kg par navire au-delà de deux personnes embarquées).
- La pêche sous-marine du poulpe est interdite en cœur de Parc national des Calanques et dans l'aire maritime adjacente du Parc national de Port-Cros du 1er juin au 30 septembre.
- Dans les périmètres des Parcs nationaux une réglementation spécifique est mise en place (quotas, périodes de repos biologique pour certaines espèces, etc.).

Pour se renseigner : www.portcros-parcnational.fr - www.calanques-parcnational.fr

Comment agir ?

Le produit de la pêche de loisir est strictement destiné à la consommation personnelle du pêcheur et de sa famille. Il ne peut être colporté, exposé ou vendu. Les réglementations évoluent régulièrement. Pensez à vous renseigner auprès de la DDTM de votre département (cf. page 35) **avant** de pratiquer votre activité.

→ Équipements autorisés à bord d'un bateau

- Des lignes grées pour l'ensemble de 12 hameçons maximum
- 2 palangres avec 30 hameçons maximum
- 2 casiers à crustacés
- 1 épuisette ou salabre
- 1 grapette à dent

→ Pêche sous-marine

Pour la pratiquer, il faut avoir une assurance de responsabilité civile qui couvre l'activité et une bouée de signalisation en surface. Il est interdit aux pêcheurs sous-marins de :

- Posséder simultanément sur le bateau un équipement de plongée et un fusil de chasse sous-marine.
- Pratiquer l'activité la nuit.
- S'approcher à moins de 150 mètres des bateaux et engins de pêche.
- Faire usage d'un foyer lumineux.

→ Taille de capture en Méditerranée

Essayer de remettre à l'eau les poissons trop petits de votre pêche et en particulier ceux qui vous semblent vifs.

Quelques exemples de tailles minimales de capture :

Rouget = 15 cm / Chinchard ou severeau = 15 cm / Daurade royale = 23 cm Sar commun ou sargue royale = 23 cm / Loup ou bar = 30 cm / Daurade rose ou pageot à gros œil ou beaux-yeux = 33 cm / Thon rouge = réglementation spéciale voir arrêté du 11 juin 2009.

→ Obligation de marquage

Afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur, quelque soit le type de pêche pratiquée doit marquer certaines de ses prises dès leur capture (ex : loup, daurade, rascasse rouge, sar commun, pagre, denti, bonite, etc.). Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale mais ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson (la taille se mesure depuis le pointe du museau jusqu'à l'extrémité de la queue).

→ Partagez vos observations

Contribuez à une meilleure connaissance de la mer en participant aux programmes de sciences participatives du collectif Vigie mer : www.open-sciences-participatives.org/sciences-participatives/collectif/1/collectif-vigie-mer

Où se renseigner ?

- www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/peche-sous-marine-peche-de-loisir-r18.html
- www.var.gouv.fr/peches-de-loisir-et-chasse-sous-marine-a1231.html
- www.ffpm-national.com
- www.mer.gouv.fr
- www.legifrance.gouv.fr
Arrêtés préfectoraux n°2013357-0004 et n°2013357-0007 du 23 décembre 2013 portant réglementation de la pêche du Mérou et du Corb
- www.gemlemerou.org

Pour en savoir plus : Cap sur
« La pêche et les élevages marins »



La plongée bouteille

Devenir un plongeur [responsable]

Origine

Plonger crée un lien particulier, une proximité avec les paysages sous-marins et leurs habitants. C'est le véritable moyen d'appréhender totalement ces territoires inconnus.

Évoluer sous l'eau n'est pas naturel pour les humains. La plongée nécessite un équipement lourd et délicat à manipuler. Aussi, la maîtrise de l'équilibre et du déplacement sous l'eau est longue à acquérir.



Découvrir la mer autrement : les sentiers sous-marins

C'est une activité aquatique, organisée et éducative, qui a pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins, d'éveiller le public à la fragilité des écosystèmes, de susciter et d'accompagner le changement des comportements. Elle s'effectue en mer dans la zone littorale à l'aide, au minimum, d'un masque et d'un tuba. La pratique varie ensuite selon les sites : libre, accompagnée, balisée...

Cet outil donne accès au plus grand nombre à la biodiversité marine et littorale. En Méditerranée française, on recense une vingtaine de structures organisant cette activité.

Pour en savoir plus

→ Guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins téléchargeable sur www.ssmmed.org

Effets

Un coup de palmes, de genou, un manomètre qui traîne au sol, un mauvais réflexe, on se rattrape à une gorgone, on écrase une dentelle de Neptune, un morceau de coralligène...

Un impact faible, mais qui, répété, finit par détériorer durablement votre site de plongée favori...



Comment agir ?

→ En collectif : formation-encadrement

Dans les formations, une attention particulière doit être portée sur le lestage, l'équilibrage et la mobilité. Une bonne position permet au plongeur d'assurer sa sécurité et un impact nul sur le milieu.



- Bien allongé, tête légèrement vers le bas, palmes vers le haut.
- Se déplacer à au moins un mètre des fonds et des tombants.
- Organiser la plongée en fonction du site, du niveau et des objectifs de chaque plongeur :
 - les plongées techniques se font sur une zone sableuse ou en piscine,
 - les plongeurs débutants peuvent commencer leurs plongées sur une zone de sable où ils prennent le temps de bien s'équilibrer.

→ Individuellement : le bon sens du plongeur

- Les rochers sont l'habitat de nombreux animaux : toujours les laisser en place.
- Les bulles coincées dans le plafond des grottes "asphyxient" les organismes qui y vivent : ne pas y rester trop longtemps.
- Les animaux nourris perdent leur instinct naturel : il faut bannir le nourrissage.
- Les restes d'animaux morts s'incluent dans un cycle naturel : ne rien ramener en surface.
- Éviter d'éclairer directement les yeux des poissons.
- Approcher calmement les animaux et rester à distance permet de les observer sans les faire fuir.

Perspectives

Une plus grande coordination des acteurs de la plongée pourrait tendre vers l'enseignement de l'écologie dans les formations des instructeurs et le développement d'outils de gestion et de protection sur un territoire donné.

→ www.longitude181.com
(charte du plongeur responsable)

→ www.reseauter.org (DVD écoplongée)



Devenir un consommateur [responsable]

Les océans abritent 80 % de la biodiversité mondiale. Cependant, selon la FAO¹, 75 % des réserves d'espèces sauvages sont de nos jours pleinement exploitées, surexploitées ou déjà épuisées.

La consommation mondiale des produits de la mer est en augmentation constante. En France, cette consommation est passée de 12Kg par habitant en 1950 à 34Kg aujourd'hui. La pêche et l'aquaculture (élevage d'animaux aquatiques) doivent répondre à cette demande.

Afin d'assurer une gestion durable de la ressource, des outils ont été mis en place par l'Union européenne en 1983 dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) :

la limitation de l'effort de pêche (ex : limitation du nombre de navires), les mesures techniques (ex : taille minimale des espèces), la limitation des quantités de captures...

Sur le littoral méditerranéen, la pêche est réglementée depuis le Moyen Âge par les prud'homies de pêche (corporation de pêcheurs). Les prud'hommes gèrent ainsi la ressource en réglementant par exemple les engins de pêche (nombre, taille...) et les dates de pêche...



© Réseau Mer

Le saviez-vous ?

En France, 70 % des ventes des produits de la mer ont lieu dans les grandes et moyennes surfaces.

Depuis 2002, les étiquettes doivent préciser le nom commercial de l'espèce, sa provenance et sa méthode de production (pêche ou élevage). En revanche, la technique de pêche n'est pas indiquée. Or, certaines techniques de pêche peuvent causer des dégâts importants : à titre d'exemple, le chalutage représente à lui seul 60 % des prises mondiales, mais c'est une technique destructrice des fonds et peu sélective.

L'aquaculture, une alternative à la surpêche ?

Nos étals proposent de plus en plus de produits issus de l'aquaculture. Cette activité en plein essor doit être maîtrisée et raisonnée :

- en gérant l'impact des élevages sur le milieu (contrôle du risque d'eutrophisation, risque de fuite d'animaux)
- en prenant en compte le bien être des animaux (densité dans les cages d'élevage, gestion du risque de propagation des maladies et des parasites entre les animaux)
- en privilégiant des productions de qualité (labellisation, origine des aliments...)

Comment agir ?

→ Éviter les espèces dont les stocks sont très affaiblis

- Thon rouge
- Anguille
- Espadon
- Merlu
- Cabillaud
- Requin
- Dorade rose
- Saumon sauvage
- Raies (bouclée et mée)
- Flétan
- Plie

→ Bannir la consommation d'espèces de grands fonds

- Sabre noir
- Lingue bleue
- Sikis
- Grenadier de roche
- Empereur

Les captures de ces espèces se sont beaucoup développées ces dernières décennies. Ce sont pourtant des espèces à croissance lente qui attendent 30 à 50 ans avant de se reproduire.

→ Consommer des poissons pêchés localement pour soutenir les pêcheurs artisanaux aux petits métiers

Leurs engins de pêche sont sélectifs (engins « passifs » : filets maillants, casiers, palangres...) et les caractéristiques ainsi que le nombre de ceux-ci sont réglementés par les prud'homies de pêche, parfois plus stricts que les règlements européens. De plus, la consommation de produits locaux limite l'émission de gaz à effet de serre.

→ S'assurer du respect des tailles minimales de capture (cf. pages 16-17)

→ Choisir des produits labellisés



• Pour les espèces d'élevage : le label AB²

Il atteste que les farines de poisson utilisées pour l'alimentation des élevages sont issues de pêches pélagiques gérées par quotas, de chutes de poissons commercialisés ou de poissons fourrages élevés dans le respect des normes AB (pas d'aliments à base d'OGM).

• Pour les espèces sauvages : le label MSC³

Fondé sur des recommandations de la FAO, le programme de certification MSC agit pour une pêche durable et pour la traçabilité des produits de la mer. En choisissant le label MSC, vous avez donc l'assurance que les produits proviennent de pêcheries certifiées durables, et que chaque entreprise de la chaîne d'approvisionnement a fait l'objet d'un audit de traçabilité.





[Être vigilants] à ces « petites » pollutions

Origine

Les hydrocarbures regroupent les carburants (essences, gasoil) et lubrifiants (huiles moteurs, graisses).

Les hydrocarbures, insolubles et moins denses que l'eau, se répandent en surface. Souvent invisibles, ils se déposent pourtant sur les côtes et plusieurs semaines sont nécessaires pour les voir disparaître du milieu.

Leurs présences résultent :

- Des gaz d'échappement et des fuites de moteurs mal entretenus,
- Des opérations d'entretien de moteurs (vidanges, nettoyage des carburateurs...) mal réalisées,
- Des lessivages des quais, des parkings et zones techniques non aménagées,
- De la vidange des eaux de fond de cale, souillées par les hydrocarbures,
- Des avitaillements et des transvasements de carburants.



Effets

La stagnation des hydrocarbures en surface perturbe les échanges d'oxygène entre l'air et l'eau et diminue la pénétration de la lumière, ce qui perturbe la photosynthèse.

Ils peuvent couvrir des organismes vivants d'une couche grasse qui les asphyxie.

Absorbés, même indirectement, ils se concentrent dans les graisses. Ils peuvent provoquer des perturbations génétiques. Ils sont cancérigènes pour l'homme, les mollusques et les poissons.

Comment agir ?

→ Les rejets des moteurs

Faire entretenir et réviser son moteur régulièrement par un professionnel ; il fonctionnera mieux, consommera et polluera moins.

Classement des moteurs du plus au moins polluant :

carburateur > **injection** > **GPL**

Les moteurs hors bord GPL sont les moins polluants. Ils sont silencieux, économiques et pratiques. De 6 à 60 CV, ils fonctionnent sur des bouteilles de gaz standard.

→ Les lubrifiants écologiques

Des lubrifiants d'origine végétale et biodégradables ne persistent pas dans le milieu aquatique lors de leur rejet ou leur combustion.

→ Les eaux de fond de cale

Maintenir propres les eaux de fond de cale grâce aux feuilles absorbantes hydrophobes qui absorbent les hydrocarbures mais pas l'eau.

Lorsqu'elles sont saturées, il faut les jeter dans un collecteur à déchets pour produits souillés.

Un kit antipollution spécial plaisanciers (14 feuilles, gants, sac de récupération) coûte environ 20 euros.

La vidange des fonds de cale se fait dans certains ports équipés d'une pompe adaptée.



→ Avitaillement

En l'absence de station d'avitaillement équipée, utiliser de préférence une pompe manuelle lors des transferts d'essence pour éviter les renversements.

Si le nable de votre réservoir perd de l'essence lorsque vous faites le plein, l'équiper d'un système anti-débordement.



Tout rejet d'eaux de fond de cale est interdit dans les ports et dans la zone des 3 milles nautiques.

Utilisez les [aires de carénage] dédiées

Le carénage un entretien indispensable

Sous l'eau, la coque du bateau se couvre rapidement d'un film bactérien, d'algues, de coquillages... (jusqu'à 150kg par m²). Le navire ainsi alourdi et freiné devient moins facile à manœuvrer et consomme plus de carburant (jusqu'à 50%). Ce phénomène s'accélère lorsque le bateau ne navigue pas.

À terme, la coque se détériore. Pour la préserver de cette colonisation, la peinture antisalissure est le remède le plus utilisé. Elle contient des biocides* qui diffusent lentement dans l'eau et empêchent la fixation des organismes aquatiques.

* biocide : « qui tue la vie ».



© Frédéric Puydenot

Pour quels impacts ?

Chaque année, plusieurs milliers de tonnes de ces revêtements antisalissure sont appliqués sur les bateaux. Les biocides utilisés sont à base d'oxyde de cuivre et de dérivés de pesticides agricoles. Ces substances toxiques sont peu dégradées et des résidus peuvent s'accumuler dans les sédiments ou chez certains organismes marins.

Même à faible concentration, les biocides ont un effet néfaste sur le phytoplancton, organismes végétaux à la base de la chaîne alimentaire. Cet effet se répercute sur les organismes filtreurs (huîtres, moules...) et les prédateurs supérieurs (poissons, mammifères marins...). Sur l'homme, les effets directs sont des irritations, des troubles gastriques. À forte dose, les biocides peuvent être sources de cancers.

Comment agir ?



→ Lors du carénage du bateau

Les carénages s'effectuent sur les zones techniques aménagées pour la récupération et le traitement des eaux de ruissellement. Les déchets toxiques (résidus de ponçage, pinceaux, pots vides, chiffons...) doivent être ramenés au **Point propre** du port pour traitement.

Les périodes de vent sont à éviter, à défaut installer une bâche autour du bateau.

→ Au port, informez-vous

L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) a conçu deux films pédagogiques, sur l'aire de carénage et le point propre, accessibles sur l'écran d'accueil des capitaineries, par QR Codes sur des affiches et sur la signalétique Ports Propres. On y voit le traitement de l'eau après nettoyage des coques de bateaux ainsi que l'organisation des points propres, avec tri des déchets spécifiques à l'activité de plaisance.

Affiche de deux films pédagogiques créés par UPACA en 2018



L'aire de carénage



Le Point Propre

Des revêtements antiadhérents et antibactériens

Les **revêtements antiadhérents** ne contiennent pas de biocides, ni de cuivre, mais sont composés de silicone. Ils créent sur la surface de la carène un aspect lisse qui empêche les micro-organismes d'adhérer et facilitent l'auto-nettoyage lorsque le bateau navigue. Ces revêtements améliorent sensiblement la glisse du bateau.

Les **revêtements antibactériens** ne diffusent pas de biocides. Ils contiennent des substances qui empêchent l'apparition des bactéries sur la coque. Le processus de salissure est rompu, protégeant ainsi la coque.

La législation évolue

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle réglementation européenne sur les biocides impacte directement la fabrication des peintures anti-salissures. Seuls 10 produits biocides* dont l'éco-toxicité est évaluée sont autorisés, dans le but de garantir un rapport bénéfice/risque optimum pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. De plus, la réglementation admet désormais deux niveaux de toxicité différents pour les applicateurs professionnels et particuliers.

Liste sur : <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/biocidal-active-substances>
Inventaire des produits biocides présents sur le marché français : www.simmbad.fr



Les espaces [PROTÉGÉS]

La Méditerranée est considérée comme un "hot spot" de la biodiversité dans le monde. En effet, avec une surface de 0,8 % des mers et océans, elle abrite 9% de la biodiversité marine mondiale, soit environ 12 000 espèces.

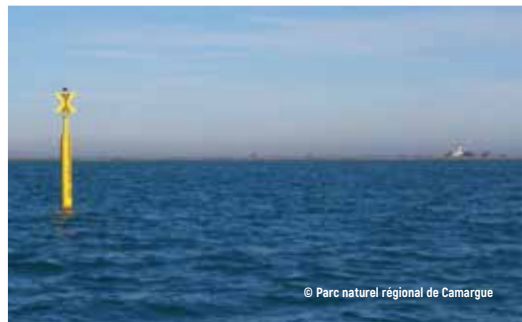
La Méditerranée attire un tiers du tourisme mondial et accueille un tiers du trafic maritime.

Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (2A), la Réserve Naturelle de Scandola (2B), le Parc naturel marin du cap Corse créée en 2016, et enfin l'extension en mer du réseau des sites Natura 2000 depuis 2008.

À l'approche d'un espace protégé ou géré, il est important d'être vigilant aux règles d'usages des sites. À noter que ces zones sont clairement identifiées sur les cartes (SHOM).

Parcs nationaux, marins et réserves

En France, les initiatives de protection du milieu marin, par la mise en place d'Aires Marines Protégées, y ont été pionnières avec : le Parc National de Port-Cros (83), premier parc national marin d'Europe, le Parc National des Calanques créée en 2012, à proximité immédiate de Marseille, le Parc Marin de la Côte Bleue (13), la Réserve Naturelle de Cerbère-Banyuls (66), le



© Parc naturel régional de Camargue



L'Office français pour la biodiversité

L'Office français pour la biodiversité est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il exerce des missions d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Ses grands objectifs sont :

- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires ;
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels ;
- Mobiliser et sensibiliser la société ;
- Former et structurer les métiers de la biodiversité ;
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité.

Les aires marines protégées (AMP) de Méditerranée

1140 AMP couvrent 6.5% de la Méditerranée.

Seules 76 sont intégralement protégées (0.04%), avec une surface moyenne faible (5km²).

Bien gérées, les AMP, même de petite surface et même à proximité de zones urbaines sont efficaces pour aider à rétablir la diversité d'âges et de tailles pour de nombreuses espèces marines.

Un réseau d'AMP efficace permet non seulement d'augmenter les retombées écologiques et socio-économiques à l'échelle locale, mais également à l'échelle du bassin méditerranéen.

Pour en savoir plus consulter le livret : « La Science des Aires Marines Protégées-Edition : Mer Méditerranée » réalisé par PISCO, USA et l'Université de Nice Sophia Antipolis.

medpan.org/fr/version-francaise-de-la-brochure-la-science-des-aires-marines-protégees

Pour en savoir plus

- www.portcros-parcnational.fr
- www.calanques-parcnational.fr
- www.parcmarincotebleue.fr
- www.parc-camargue.fr

- ofb.gouv.fr : Office Français pour la Biodiversité
- www.aires-marines.fr : les aires marines protégées



La gestion du [LITTORAL]

Une démarche indispensable pour un littoral durable

Le littoral est la zone d'interface terre-mer qui se caractérise par ses richesses écologiques, et qui subit une pression démographique et économique. En France métropolitaine, la densité de population des communes littorales est de 2.5 fois plus forte que la moyenne hexagonale. Ces villes connaissent aussi des pics saisonniers de fréquentation touristique.

Le littoral concentre de nombreuses activités (pêche, aquaculture, loisirs nautiques, transports, industries...), avec lesquelles peuvent naître des conflits d'usages : partage de l'espace et des ressources.

La gestion du littoral est apparue alors comme une démarche indispensable pour assurer un développement durable

de ces territoires. La participation de tous les acteurs et la concertation sont les principes de base de cette gestion qui est mise en oeuvre à l'aide d'outils adaptés aux enjeux locaux.

On peut citer comme exemples :

- Les contrats de baie comme celui de la Rade de Toulon, porté par la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, et celui de la Baie d'Azur porté par la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Le plan de gestion globale incluant l'Île Verte et le domaine du Mugel porté par le Département des Bouches-du-Rhône avec comme action phare la mise en place de mouillages fixes pour les plongeurs sous-marins.

Pour en savoir plus : « Cap sur... la gestion du littoral » édité par le Réseau Mer.

Zoom sur...

Le Contrat de Baie de la Métropole marseillaise

Le Contrat de Baie de l'aire de la métropole marseillaise s'étend de Saint-Cyr-sur-mer (dans la Var) jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône, soit un linéaire côtier de 160 km.

Initié dès 2011 et opérationnel depuis 2015, le Contrat de Baie, piloté par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, vise à préserver les richesses écologiques du territoire, tout en accompagnant un développement harmonieux des activités humaines sur le littoral.

Le Contrat est un programme d'actions qui agit avec trois objectifs prioritaires :

- Prévenir et réduire les sources de pollution
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Sensibiliser et éduquer les publics



Le Contrat de Baie aborde un grand nombre de thématiques comme la réduction des pollutions domestiques ou industrielles, la restauration des milieux naturels, la gestion des usages nautiques, la restauration de cours d'eau ou la mise en place de plateformes d'échanges communes.

D'une durée de 7 ans, le Contrat de Baie permet de consacrer 320 millions d'euros à la réalisation de 160 opérations distinctes.



© Ville de Marseille



Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral a pour objectif d'acquérir, avec le soutien des collectivités locales, des sites naturels littoraux, pour les protéger et les rendre accessible au public. En Provence-Alpes-Côte d'Azur il a acquis 40388 hectares en 79 sites de la Camargue à la Riviera.

→ www.conservatoire-du-littoral.fr



Natura 2000, une dynamique européenne en faveur de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau européen de sites terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qui les composent. Fondé sur les directives européennes "Habitats" (du 21/05/92) et "Oiseaux" (du 30/11/2009 abrogeant celle du 02/04/79) qui listent habitats et espèces concernés, il vise à privilégier une gestion durable conciliant activités humaines et biodiversité.

Ce réseau compte désormais en Provence-Alpes-Côte d'Azur 19 sites marins (environ 50 % du linéaire côtier régional) représentant une importante biodiversité : herbiers à posidonies, lagunes, récifs (coralligène), grottes, Grand Dauphin, Tortue Caouanne, poissons migrateurs, oiseaux (puffins, océanites...), etc...

Sur chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est réalisé en concertation avec les acteurs concernés. Il propose

des mesures de gestion, contractuelles ou réglementaires, pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces.

De l'amélioration de la connaissance, à la mise en place de mouillages écologiques, le gestionnaire est en charge de la mise en œuvre de ces actions. Il est un interlocuteur incontournable pour toute question, alors n'hésitez pas à le contacter !

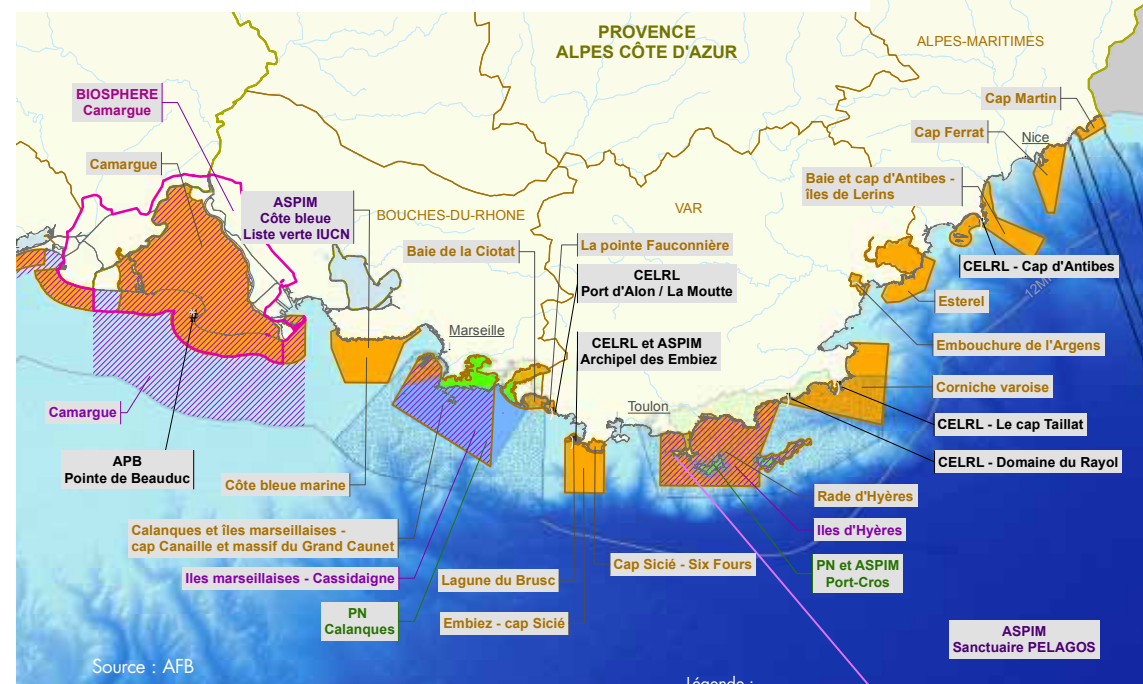


© Réseau Mer

Pour en savoir plus

- DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr (Rubrique « Eau et Biodiversité > Biodiversité > Natura 2000 »)
- Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologie-solidaire.gouv.fr (Rubrique « Politiques publiques / de A à Z > Biodiversité et paysages > Réseau européen Natura 2000 »)
- Union européenne, portail Natura 2000 en mer : http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm

Façade Méditerranée Provence-Alpes-Côte d'Azur Aires marines protégées - Sites marins et mixtes



Source : AFB

Légende :

ASPIM : Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne
 CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
 APB : Aire de Protection de Biotope
 PN : Parc National

Plan d'action pour le milieu marin Vers un bon état écologique des eaux marines en 2020

La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui s'applique aux eaux marines métropolitaines, ambitionne l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020. Outil de mise en œuvre de cette directive, le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est élaboré à l'échelle de sous-régions marines. Piloté par la DIRM et issu d'une large concertation entre les institutions régionales, les établissements publics, les socio-professionnels, les gestionnaires d'aires marines ..., le PAMM pour la Méditerranée occidentale,

visait la préservation des habitats et des espèces marines, ainsi que la réduction des pressions sur le milieu marin. La campagne Ecogestes Méditerranée pour les plaisanciers est une action qui s'inscrit désormais dans le PAMM à l'échelle des 3 régions de la façade Méditerranée française : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse.

Pour en savoir plus : www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

La Méditerranée un [ESPACE VIVANT] particulièrement sensible

La posidonie, maillon essentiel de la vie marine

Posidonia oceanica forme des herbiers qui ont des rôles multiples :

- production de grandes quantités d'oxygène ;
- abri, lieu de reproduction, accueil de 25 % espèces observées en Méditerranée, abri, lieu de reproduction ;
- source de nourriture importante ;
- fixation des fonds grâce à ses racines ;
- protection du littoral : limitation de la force de la houle et de l'érosion des plages avec les banquettes (feuilles mortes qui se déposent sur les plages).

Pour aller plus loin : Livret "Cap sur... la posidonie" édité par le Réseau Mer.



A télécharger gratuitement l'application qualité Méditerranée : www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6628/fr/l-etat-de-sante-de-la-mediterranee-sur-smartphone

Site consacré à la vie subaquatique : doris.ffessm.fr

Les milieux humides littoraux de Méditerranée

Situés à l'interface terre et mer, ces zones représentent une superficie importante et offrent une multiplicité de services, mais sont fragiles.

L'Etang de Berre, une des plus grandes lagunes méditerranéennes, longtemps soumise à des pressions industrielle et urbaine, fait l'objet d'une réhabilitation environnementale pour retrouver un écosystème équilibré et un bon état. Les herbiers de Zostères qui le peuplent sont fragiles et jouent un rôle écologique fondamental.

Pour en savoir plus : GIPREB-syndicat mixte : www.etangdeberre.org

La Camargue, vaste zone humide située dans le delta du Rhône, est un haut lieu de richesse biologique et de variété de paysages. Ouverte sur la Méditerranée, c'est un site majeur pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

www.parc-camargue.fr



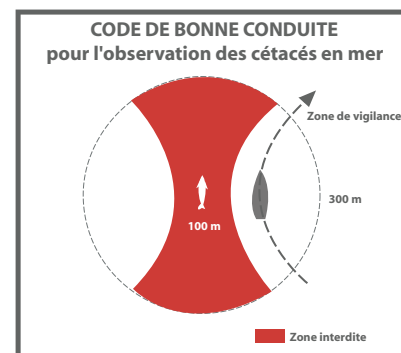
Le sanctuaire Pelagos, une Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

L'Italie, Monaco et la France ont signé, le 25 novembre 1999, un Accord pour la création du Sanctuaire Pelagos. Ce sont 87 500 km² pour la protection des mammifères marins et de leurs habitats contre toutes les causes de perturbations provenant des activités humaines. Cet espace de biodiversité accueille régulièrement 7 espèces de cétacés dont 30 000 dauphins bleu et blanc et 3 000 roquaux communs...

Le Parc national de Port-Cros est l'animateur de la partie française de Pelagos.

En tant que plaisancier vous pouvez devenir « Ambassadeur Pelagos » en vous inscrivant sur le site Pelagos : www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/devenez-ambassadeur-pelagos

→ www.sanctuaire-pelagos.org



© SOS Grand Bleu

Un réseau pour la protection des oiseaux du littoral méditerranéen

Sur l'ensemble du littoral méditerranéen français, en Occitanie, PACA et Corse, un réseau de sites vise à améliorer la reproduction d'oiseaux migrateurs qui nichent en colonies sur le littoral (sternes, avocette, ...). Ces espèces protégées s'installent sur des espaces ouverts au public et souffrent d'un dérangement par des visiteurs qui ignorent leurs besoins de tranquillité. Les colonies installées sur les étangs littoraux et en arrière plage sont les plus touchées par le dérangement.

Pour en savoir plus : www.life-envoll.eu/les-laro-limicoles-coloniaux

Pour vous tenir informer en temps réel de la présence de ces oiseaux, consultez la Météo des oiseaux : www.facebook.com/Meteodesoiseaux



© Xavier Rufrey

Sterne naine

Les espèces exotiques envahissantes

Caulerpa taxifolia est une algue invasive de couleur vert fluo, qui se propage très vite par son mode de reproduction (bouturage) et sa croissance (1 cm/jour en été).

Sa prolifération a un impact négatif important sur les écosystèmes et les espèces qui y vivent.

Bien qu'elle semble être en régression depuis 2012 dans certaines zones, *Caulerpa taxifolia* est encore présente sur le littoral français ainsi que dans 7 pays.

L'algue *Caulerpa cylindracea* a été observée pour la première fois en Tunisie en 1990, avant de se répandre rapidement en Méditerranée. En 2007, 13 530 ha et plus de 215 km de côtes sont colonisés sur le territoire français. *Caulerpa cylindracea* est également présente dans 14 pays.



Caulerpa taxifolia



Caulerpa cylindracea



Que faire si vous observez des tortues de mer ?

Cinq espèces de tortues marines se rencontrent en Méditerranée.

Envoyez toutes vos observations au Réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF) : 06 64 79 54 23

Echouage ou capture accidentelle de tortues contactez le CESTMED (centre de soins) : 04 66 51 57 37 - 06 24 47 51 55

→ www.lashf.org/rtmmf_info

Que faire en cas d'échouage de cétacé ?

Ne manipulez pas l'animal, même pour le remettre à l'eau. Cette règle est très importante afin d'éviter tout risque de transmission de maladie, de le blesser ou de prendre un risque, car il pourrait chercher à se défendre. Évitez également les attroupements et le bruit, car le stress pourrait le tuer.

Contactez le réseau échouage : Dr. Dhermain (04 91 26 72 25), le CROSS (VHF, canal 16) ou les pompiers (18 ou 112).

→ www.gecem.org/reseau-national-echouage

Pour que la mer reste un plaisir

Le littoral est un espace réglementé, même en vacances, respecter ses règles est une question de sécurité. Voici quelques règles de base qui vous sont recommandées avant de partir en mer :

- **Renseignez-vous sur la météo avant de sortir en mer.** Les bulletins météo sont diffusés par le CROSS, affichés dans les capitaineries et consultables sur de nombreux sites internet.
- **Respectez les limitations de vitesse** (ports, zone des 300 m).
- **Passer à au moins 100m d'une bouée de plongeur** (pavillon alpha ou croix de Saint André).
- **Portez votre gilet de sauvetage.**
- **Soyez au moins deux à savoir naviguer.** Sinon indiquez à vos passagers comment stopper les moteurs, mouiller l'ancre et appeler les secours sur la VHF.
- **Equipez-vous d'une VHF.** C'est le moyen le plus fiable pour prévenir les secours et permettre une localisation rapide. Contrôlez-la avant de prendre la mer.
 - **Canal 16 sur la VHF** - Pour appeler les secours au large (CROSS).
 - **Le 196, numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer.** Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou portable.
- **En cas de problème, ne quittez votre navire qu'en dernier recours.** Si vous chavirez, restez accroché à votre bateau en attendant les secours.
- **Connaissez la consommation de votre moteur** et votre rayon d'action compte tenu de vos réserves en carburant.
- **Lisez le « Guide du Plaisancier »** créé par la SNSM pour informer et limiter les risques de la navigation de plaisance :
 - www.snsn.org/page/plaisanciers
 - www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gestes-et-conseils-loisirs-nautiques-en-mer

Contacts utiles

Canal météo en continu : _____ 63 et 64

CROSSMed appels urgents : _____ le 196 depuis un téléphone fixe ou mobile

DIRM interrégionale de la mer - DIRM Méditerranée : _____ 04 91 39 69 50

Directions Départementales des Territoires et de la Mer

DDTM des Bouches-du-Rhône, Marseille : _____ 04 91 28 40 40

DDTM du Var, Toulon : _____ 04 94 46 83 83

DDTM des Alpes-Maritimes, Nice : _____ 04 93 72 72 72

Comité Régional des Pêches Marines et des Élevages Marins (cRPMEM) : _____ 04 91 56 78 83

En cas de repérage ou d'identification de pollution, appelez la **DDTM** du secteur concerné.

La Certification PORTS PROPRES en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Réseau autoroutier
 Espace urbanisé
 Limite d'Etat
 Limite de région
 Limite de département

Sources :
 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement
 Service Mer et Littoral

Fonds :
 Route 500 ® et BD ALTI ®
 © IGN PFAR 2000

Réalisation :
 Service Connaissance Prospective - Unité SIG
 03/2017

Modifié par Ecogestes Méditerranée - 05/2019

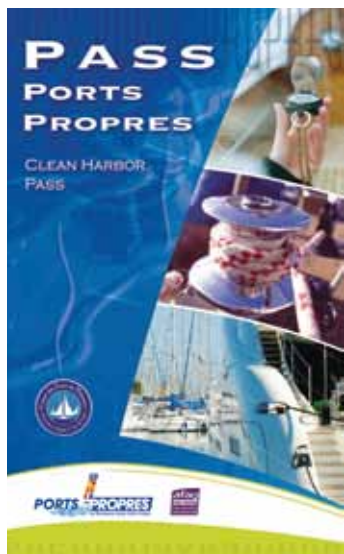
- Port certifié PORTS PROPRES
- Port engagé dans la démarche PORTS PROPRES
- Autre port

NB : un port est engagé dans la démarche PORTS PROPRES, lorsqu'il a réalisé une étude diagnostic.

Il existe également d'autres formes d'initiatives locales en matière de qualité environnementale. La campagne Ecogestes Méditerranée est à l'écoute des gestionnaires de ports pour valoriser ces démarches.

PORTS PROPRES est une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance qui sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de participer à la préservation de nos espaces littoraux et maritimes.

Une très grande majorité des ports de plaisance sont engagés dans la démarche en 2018, 43 ports sont certifiés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 2 à Monaco.



La démarche **PORTS PROPRES** comporte 5 phases dont la première est une étude diagnostic qui aboutira à un plan d'action qui distingue la responsabilité du port et des autres entités sur les sources de pollution référencées. Les autres phases sont : les moyens de lutte contre les pollutions chroniques, les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, les économies d'eau et d'énergie, la formation du personnel portuaire à **PORTS PROPRES** et les moyens de sensibilisation des usagers. Une fois ces 5 phases réalisées, le port peut prétendre à la Certification qui lui sera délivrée par un Auditeur AFNOR (Agence Française de Normalisation). Cette certification atteste du bon déroulement et du respect des phases de la démarche, et indique que le port est dans une logique d'excellence environnementale. Enfin chaque port certifié remet à ses usagers un livret (...) indiquant comment participer à la démarche du port.

Le référentiel de cette certification a été créé en partenariat avec :

- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- les partenaires techniques et financiers : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ADEME et DREAL,
- les gestionnaires des ports de plaisance et leur représentation : UPACA (Union de Ports de Plaisance en Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- Écogestes Méditerranée,
- le Conseil supérieur de la navigation de plaisance,
- AFNOR.

Créée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette certification s'adresse à tous les ports européens. Elle est relayée au niveau national par toutes les Unions Régionales des ports de plaisance de France.

→ www.ports-propres.org

Déconstruire son bateau

Dès 2009, la Fédération des Industries Nautiques a créé de façon volontaire l'APER (Association pour une Plaisance Eco-Responsable) afin d'apporter une solution technique et environnementale aux détenteurs de bateaux qui souhaitent le faire déconstruire.

En 2015, la loi de transition énergétique a institué une Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les navires de plaisance et de sport. Les constructeurs et importateurs de bateaux de plaisance sont ainsi tenus depuis le 1er janvier 2019 de gérer et financer la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.

Afin de les aider à remplir ces obligations et d'offrir une solution complète aux détenteurs de bateaux hors d'usage, l'APER s'est transformée et a été agréée en mars 2019

par l'Etat en tant qu'éco-organisme en charge de cette filière de déconstruction, qui est une première mondiale.

La déconstruction des bateaux de plaisance en France est donc désormais financée par le paiement d'une écocontribution par les constructeurs et importateurs sur le prix de vente de chaque bateau et par l'affectation annuelle d'une quote-part du DAFN (droit annuel de francisation et de navigation).

Si vous souhaitez vous informer ou faire déconstruire votre bateau, rendez-vous sur www.recyclermonbateau.fr ou adresser un email à contact@aper.asso.fr.

L'objectif de l'APER est de déconstruire 20 à 25 000 bateaux d'ici 5 ans.



Pour aller plus loin



Pour permettre à chacun d'allier passion et préservation de l'environnement, la Fédération des Industries Nautiques a conçu un Mooc sur le nautisme durable. Cette formation en ligne et gratuite a pour objectif de faire découvrir au plus grand nombre les gestes et pratiques du nautisme éco-responsable.

En 2019, découvrez une nouvelle version du Mooc Nautisme Durable avec des modules existants enrichis et quatre nouvelles thématiques : l'océan et la menace plastique, le nautisme en outre-mer, les sports et loisirs nautiques, et la plaisance en eaux intérieures.

Pour vous inscrire et suivre le Mooc :

→ nautisme-durable.com



- 1 Parc naturel régional de Camargue**
Arles - 04 90 97 10 40
- 2 Écoute ta planète**
Châteauneuf-les-Martigues - 04 42 46 95 63
- 3 Parc Marin de la Côte Bleue**
Carry-le-Rouet - 04 42 45 45 07
- 4 AIEJE**
Ensuès-La-Redonne - 04 42 40 02 39

- 5 Naturoscope Marseille**
Marseille - 04 13 25 36 60
- 6 Les Mariolles de la Bleue**
Bandol - 04 94 29 94 65
- 7 Mer Nature**
Bandol - 04 94 03 15 65
- 8 Naturoscope Pôle Var**
Le Pradet - 06 23 87 75 30
- 9 CIETM**
Hyères - 06 59 57 74 58

- 10 Parc National Port-Cros**
Hyères - 04 94 12 82 30
- 11 Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**
Cogolin - 04 94 00 46 25
- 12 ADEE**
Fréjus - 04 94 53 90 15
- 13 Méditerranée 2000**
Cannes - 04 92 99 10 01

- 14 CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur (Coordinateur régional)**
Cannes - 04 93 39 26 80
- 15 Centre de Découverte du Monde Marin**
Nice - 04 93 55 33 33



UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR DES PLAISANCIERS [ÉCO]RESPONSABLES

15 STRUCTURES AMBASSADRICES

195 actions

156 EN MER

39

52 AMBASSEURS

25 EMBARCATIONS

500 HEURES D'ENTRETIEN

4790 PERSONNES SENSIBILISÉES

et aussi

36 JOURS DE STANDS

3000 PERSONNES INFORMÉES

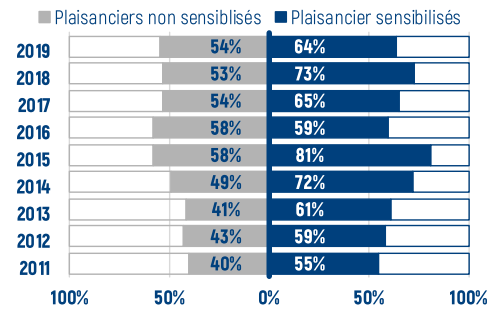
1365 NAVIRES ONT HISSÉ LE FANION ECOGESTES EN SIGNE DE LEUR ENGAGEMENT



TOP 4 DES ENGAGEMENTS PLÉBISCITÉS PAR LES PLAISANCIERS

1. OBSERVER LES ANIMAUX SANS LES NOURRIR, NI LES DÉRANGER. **UNE VIE MARINE MIEUX RESPECTÉE**
2. UTILISER DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES SAVONS ÉCOLOGIQUES. **MOINS DE DÉTERGENTS NOCIFS EN MER**
3. RECHERCHER DES ZONES DE SABLE POUR MOUILLER. **DES DÉGRADATIONS D'HERBIERS DE POSIDONIE ÉVITÉES**
4. TRIER SES DÉCHETS, UTILISER MOINS D'EMBALLAGE. **DES DÉCHETS MIEUX RECYCLÉS, DES RESSOURCES PRÉSERVÉES**

TENDANCE : PLUS DE LA MOITIÉ DES PLAISANCIERS SONT UTILISATEURS DE PRODUITS ÉCOLOGIQUES À BORD



→ Mon bilan Ecogestes :

Je coche ce que je fais déjà :

	Sans objet	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
1 Je recherche des zones sableuses pour l'ancrage (cf. page 15)					
2 Je relève mon ancre à l'aplomb du bateau (cf. page 15)					
3 J'utilise le système de pompage du port pour vider ma cuve de récupération (cf. page 7)					
4 J'utilise les WC marins uniquement loin des lieux de baignade (cf. page 7)					
5 J'utilise les sanitaires du port quand je suis à quai (cf. page 7)					
6 J'utilise des produits d'entretien d'origine végétale ou écolabellisés (cf. page 9)					
7 J'utilise des savons d'origine végétale ou écolabellisés (cf. page 9)					
8 Je trie mes déchets produits à bord (cf. page 11)					
9 Je choisis des produits avec peu d'emballages et de plastiques (cf. page 11)					
10 Je limite ma consommation d'eau douce pour rincer mes équipements (cf. page 13)					
11 Je limite ma pêche aux espèces et aux tailles autorisées (cf. page 17)					
12 J'observe les animaux sans les déranger, les toucher ou les nourrir (cf. page 19)					
13 J'évite tout rejet dans le milieu quand je nettoie mes eaux de fond de cale (cf. page 23)					

→ Je m'engage :

J'améliore ce que je fais déjà et/ou j'adopte de nouveaux gestes. Je m'engage à :

.....

.....

.....

Pour sensibiliser les autres à la préservation de la Méditerranée, je m'engage à lire le livret avec une personne de mon entourage (enfants, amis,...)

SIGNATURE(S) :

En accord avec le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles sur simple demande par courriel à cpieazur@cpieazur.fr, ou bien à l'adresse : CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur - 5 rue de Mimont 06400 Cannes.

Ce livret est inspiré par les travaux de la Voile de Neptune, ainsi que du Parc Marin de la Côte Bleue, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de la Fédération Française de Pêche en Mer, de l'association Terre Mer, de l'Union des Ports de Plaisance en Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Ports Propres.

Ecogestes Méditerranée applique une démarche éco-responsable en choisissant ses imprimeurs avec l'aide de Chromatik. Ce livret est imprimé sur papier Cyclus 100% recyclé, avec des encres végétales suivant le label Imprim'Vert.

Textes : Utilisation autorisée sous certaines conditions [Patrimoine, Pas d'Utilisation Commerciale et Partage des Conditions Initiales à l'Identique]. Plus d'informations sur le site <http://fr.creativecommons.org>



ÉCOGESTES méditerranée

Provence-Alpes-Côte d'Azur

vivre et respecter la mer au quotidien

Écogestes Méditerranée est une démarche partenariale entre :

- des associations d'Éducation à l'Environnement,
- des structures de gestion d'espaces naturels,
- des institutions et collectivités locales,
- des fondations et des entreprises privées.

www.ecogestes-mediterranee.fr

Avec le soutien de :

